



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

biocarburants

Question écrite n° 109186

Texte de la question

Le biocarburant E 85 sera distribué dès 2007. Une bonne nouvelle pour les agriculteurs qui laisse nombre d'écologistes sceptiques. À croire qu'il y a subitement le feu au pot d'échappement. Le groupe de travail sur la filière flexfuel vient à peine de rendre son rapport qu'on ne parle plus que de ça, à la veille de l'ouverture du Mondial de l'automobile. Thierry Breton, le ministre de l'économie, a annoncé hier que le Gouvernement mettra en place des pompes à essence verte fournissant du biocarburant dès 2007. De quoi submerger la France de champs de betteraves ou de blé... Présidé par l'ancien pilote Alain Prost, le groupe de travail a, sans surprise, conclu à la faisabilité du développement de la filière E 85 en France. La directive de 2003 impose un tout petit 5,75 % de biocarburants dans nos réservoirs d'ici à 2010. La France, elle, imposera ce mélange dès 2008, 7 % en 2010, puis 10 % en 2015... Pour atteindre cet objectif, les agréments fiscaux accordés aux usines ont fortement augmenté. L'essence bio est une façon d'aider la filière agricole, obligée de s'adapter à la réforme de la politique agricole commune, tout en séduisant les écologistes. Seulement, ces derniers doutent du bilan écologique de l'essence verte. Elle permet de moins émettre de gaz à effet de serre, mais la culture intensive de blé, de betteraves ou de colza n'est pas anodine pour l'environnement. Sans compter que le pays ne dispose pas de la surface cultivable nécessaire pour alimenter les réservoirs de 36 millions de véhicules. Pour s'affranchir de notre dépendance pétrolière, les biocarburants seront insuffisants. Et, pour l'automobiliste préoccupé par l'augmentation du carburant, qu'est-ce que ça change que son essence soit noire ou verte ? Pas grand-chose. Les faibles mélanges ne seront pas forcément compétitifs, sauf à avoir un baril au-delà de 65 dollars. Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer sa position et ses intentions au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a présenté le 13 septembre 2005 à Rennes des mesures ambitieuses afin d'encourager la production de biocarburants et d'en accélérer le développement. Ainsi, l'objectif d'incorporation de 5,75 % de biocarburants dans les carburants, initialement prévu pour 2010 par la directive 2003/30/CE, est avancé à 2008. L'objectif 2010 mobilisera environ 1,6 million ha d'oléagineux et 300 000 ha de blé et de betteraves (soit 15 % de la superficie totale actuelle couverte par ces cultures). Il s'agit d'un objectif réaliste permettant d'approvisionner les unités de production de biocarburants tout en préservant les débouchés alimentaires traditionnels dans l'Union européenne. De manière générale, cet objectif n'implique pas une intensification des méthodes de production. En effet, comme toutes les productions agricoles, celles utilisées pour la production des biocarburants sont soumises aux conditions générales de la politique agricole commune (PAC) et aux bonnes conditions agricoles et environnementales visant à diminuer l'érosion, maintenir les niveaux de matières organiques et de structure des sols, assurer la diversité d'assolement et la régulation des prélèvements à l'irrigation. Par ailleurs, les agriculteurs ont sensiblement modifié ces dernières années leurs pratiques culturales (réduction des engrais, phytosanitaires et pesticides). En vue de s'assurer de l'intérêt énergétique et environnemental de la production et de l'utilisation des biocarburants en France, une étude a été mandatée par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) et la DIREM (direction des ressources

énergétiques et minérales du ministère de l'industrie). Elle a porté sur les bilans énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre des principaux biocarburants produits et utilisés en France (éthanol et ETBE de blé et de betterave, huile et EMHV de tournesol et de colza) et des produits issus des filières pétrolières classiques (essence, gazole et MTBE). Les résultats des bilans concernant l'étude des filières actuelles ont montré un bon positionnement de l'ensemble des filières de production de biocarburants d'un point de vue du bilan énergétique de leur production et du bilan des gaz à effet de serre en comparaison avec les filières de carburants fossiles. Ainsi, le rendement énergétique (énergie restituée/énergie non renouvelable mobilisée) pour les filières de production d'éthanol de blé et de betterave est de 2 à comparer avec le rendement pour la filière essence de 0,87 et l'impact sur l'effet de serre de la filière essence est environ 2,5 fois supérieur à celui des filières éthanol. Le Gouvernement a souhaité permettre à chaque consommateur de faire le choix d'un carburant fossile ou d'un biocarburant presque pur d'ici la fin de la décennie. Il s'agit de la filière superéthanol, un carburant composé en majorité de bioéthanol. Le 26 septembre 2006, à la demande du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie et du ministre de l'agriculture et de la pêche, M. Alain Prost a présenté un rapport sur le développement de la filière superéthanol en France. A la suite de l'analyse de ce document, les deux ministres ont confirmé leur détermination par la signature, le 13 novembre 2006, d'une Charte qui formalise les engagements de tous les partenaires aux côtés du Premier ministre (État, constructeurs automobiles, agriculteurs, pétroliers et distributeurs de carburants). Toutes les conditions ont été mises en place afin d'autoriser la vente du superéthanol sur l'ensemble du territoire pour les professionnels et les particuliers dès le 1er janvier 2007. Ainsi, le superéthanol bénéficie d'une fiscalité avantageuse de 33,43 EUR/hl. Aux conditions économiques moyennes observées en 2006, la disposition ainsi prise permettrait d'offrir au consommateur un prix de vente à la pompe du produit de 0,80 EUR/l. Ce niveau de prix est d'ailleurs respecté à la pompe dans les stations-service qui se sont d'ores et déjà équipées depuis le 1er janvier 2007.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109186

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11491

Réponse publiée le : 6 mars 2007, page 2422